

Jean-Louis Auduc

Édition
2018-2019

Le système éducatif français aujourd'hui

De la maternelle à la Terminale

Un état des lieux

hachette
ÉDUCATION

Jean-Louis Auduc

Le système éducatif français aujourd'hui

De la maternelle à la Terminale

hachette
ÉDUCATION

L'auteur

Agrégé d'histoire, titulaire d'une thèse de 3^e cycle, enseignant en lycée et en collège, Jean-Louis Auduc a été près de 20 ans directeur adjoint de l'IUFM de Créteil, d'abord chargé de la formation générale et des enseignements du second degré, puis directeur des études du premier degré.

Il a publié plusieurs ouvrages sur le système éducatif français – sur son fonctionnement et ses évolutions –, sur l'enseignement à des publics réputés difficiles et sur la violence scolaire. Il a dirigé une collection de manuels d'éducation civique à destination des élèves de collège aux éditions Hachette Éducation. Il a également consacré plusieurs articles aux enjeux concernant la gestion de la mixité, les relations parents/enseignants et aux questions posées par l'éducation, la laïcité et les pratiques de citoyenneté chez les jeunes.

Il a été nommé en janvier 2018, membre du Comité des sages « Laïcité et fait religieux » créé par le ministre de l'Éducation nationale.

Conception et réalisation couverture : Nicolas Piroux

Maquette et réalisation intérieur :  Médiamax

© HACHETTE LIVRE 2018, 58 rue Jean Bleuzen, CS 7001, 92178 Vanves Cedex

www.hachette-education.com

ISBN : 978-2-01-705936-3

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des articles L.122-4 et L.122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et, d'autre part, que « les analyses et les courtes citations » dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite ».

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français de l'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris), constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Sommaire

■ Sommaire	3
■ Avant-propos	7
Le système éducatif aujourd'hui	31
■ Un système éducatif en mutation	32
Les trois révolutions scolaires	32
Où en est le système éducatif français ?	47
L'évolution des programmes	51
■ L'organisation du système éducatif français	54
Ce que régit le code de l'éducation	54
La décentralisation du système éducatif français	55
Qui intervient dans le cadre de la décentralisation ?	59
La territorialisation de l'Éducation nationale	62
L'organisation administrative de l'Éducation nationale	64
La loi de refondation de l'école de 2013	73
■ Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture	75
Le socle : une démarche par compétences	76
Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture	77
L'enseignement civique et moral	81
Une « Note d'analyses et de propositions sur les programmes du lycée et sur les épreuves du baccalauréat » du CSP	84
Les programmes personnalisés de réussite éducative	87
■ Gérer la mixité garçons-filles dans la classe	89
L'échec scolaire masculin précoce : une réalité	89
Gérer la mixité et ne pas la remettre en cause	96
Tensions autour du genre à l'école	97
■ L'organisation de la scolarité	104
L'enseignement primaire	106
Le collège	115
Les lycées	133
Le baccalauréat	150

■ L'orientation	157
Des mutations profondes des acteurs de l'orientation.....	157
Le projet personnel de l'élève.....	162
Un processus continu et collectif.....	169
Trouver la meilleure solution pour le jeune.....	173
Le parcours Avenir.....	178
 Développer l'autonomie des établissements	 181
■ Ouvrir l'école aux familles et à son environnement	182
Développer les relations entre l'école et les familles.....	184
Les partenariats locaux.....	199
■ L'école primaire	204
L'organisation par cycles.....	204
L'organisation de la semaine.....	217
Horaires de l'école élémentaire.....	218
L'évaluation des acquis des élèves.....	219
Le fonctionnement de l'école primaire.....	220
■ L'établissement public local d'enseignement	227
Une structure nécessitant de multiples compétences.....	227
Le pivot du système éducatif.....	227
La communauté éducative.....	232
Gérer un EPLE.....	234
La Charte de la laïcité.....	246
Les mesures disciplinaires.....	249
■ Le projet d'établissement	254
Comment est décidé et mis en œuvre un projet d'établissement ?.....	255
Comment s'élabore un projet d'établissement ?.....	255
L'innovation, l'expérimentation.....	257
Comment évaluer un établissement ?.....	263
■ Des outils pour différencier la pédagogie	267
L'enjeu du numérique à l'école.....	267
L'espace numérique de travail (ENT).....	277
Le CDI et le rôle du professeur documentaliste dans l'acquisition par les élèves d'une culture de l'information.....	282

« De l'État tout-puissant à l'usager client » 291

■ Choisir son école 292

Les secteurs scolaires 292

■ L'enseignement privé en France 307

L'enseignement privé sous contrat 307

Privé et État : une passion qui dure 308

Les établissements privés autres que catholiques 324

■ La laïcité 325

La laïcité : un principe constitutionnel 325

Les obligations de laïcité des personnels 335

Les obligations de laïcité des élèves 338

Les programmes 342

La vie scolaire 343

Enseigner le fait religieux 348

L'école, l'entreprise et la société 353

■ Le système éducatif et le monde de l'entreprise 354

Rapprocher le monde éducatif de celui de l'entreprise 356

Diplômes et accès à l'emploi 362

■ L'apprentissage 371

Les centres de formation d'apprentis (CFA) 372

Qui va gérer les formations en apprentissage ? 374

L'apprentissage, une compétence des régions 377

L'apprentissage aujourd'hui 380

■ Du côté des élèves 383

La responsabilisation progressive des jeunes
tout au long du cursus scolaire 383

Construire l'égalité des chances 399

■ Vers une école plus juste 400

L'éducation prioritaire 401

■ Agir contre le décrochage scolaire	411
Qu'est-ce que le décrochage scolaire ?	415
Agir contre la violence scolaire	425
■ Scolariser les enfants et les jeunes en situation de handicap	433
La loi du 11 février 2005 sur le handicap	435
Parcours de formation	438
La scolarisation	439
Les diplômes pour travailler avec des élèves handicapés	443
... et quand ils deviennent adultes ?	444
■ L'enseignement supérieur en France	445
Le cursus LMD	445
La loi LRU	447
La liaison lycée/enseignement supérieur	449
Du côté des personnels	453
■ Quelle formation des enseignants ?	454
Un peu d'histoire	454
Les concours de recrutement	466
La formation continue	471
■ Comment est gérée la carrière des personnels enseignants ?	475
Le mouvement syndical enseignant	481
■ Table des sigles	487

Avant-propos

Suite à l'élection d'Emmanuel Macron en mai 2017 et à la nomination de Jean-Michel Blanquer au poste de ministre chargé de l'Éducation nationale, le système éducatif français est entré dans une ère de réformes visant tous les niveaux d'enseignement comme il n'en avait rarement connu dans son histoire.

Une ère de réformes qui, au moment où se termine l'actualisation de cet ouvrage, début juin 2018, n'est pas encore terminée.

À peu près tous les secteurs et niveaux du système éducatif ont connu successivement un bilan sous forme d'un rapport de parlementaires, d'experts ou d'inspecteurs généraux de l'Éducation nationale, suivi par un certain nombre de décisions, modifiant parfois profondément l'existant.

Le système scolaire français se caractérise par un certain nombre de constantes.

■ Un système éducatif qui a profondément changé

Le système éducatif français a, en quarante ans, profondément changé de visage. Les repères qui étaient ceux de l'école française dans les années 1970 et ceux d'aujourd'hui sont profondément modifiés.

On confond bien souvent le niveau des jeunes sortants du système et celui de l'ensemble de la population adulte. Or, dans les années 1960, moins d'un jeune sur dix était bachelier.

On dénombre 18 % de diplômés de l'enseignement supérieur chez les 55-64 ans, quand la moyenne des pays de l'OCDE atteint, sur cette tranche d'âges, les 22 % (chiffres 2009). Les Français qui sortaient du système scolaire il y a une trentaine d'années étaient largement moins formés que les habitants d'autres pays comparables. Chez les 25-34 ans, en revanche, 44 % ont décroché un diplôme du supérieur, contre 37 % dans l'OCDE.

La création des bacs professionnels, la démocratisation de l'enseignement supérieur avec la création des instituts universitaires de technologie (IUT) en 1966 offrant des formations universitaires courtes, tout cela a joué en faveur du rattrapage. En doublant en trois décennies son taux de jeunes diplômés du supérieur (de 18 % à 44 %), la France a très largement dépassé l'Allemagne et même les États-Unis.

Les diplômes de la population française, en 2014

	Sans diplôme ou qualification de niveau V	Diplômes niveau V (CAP/BEP)	baccalauréat ou équivalent	Diplômés du supérieur
Population active (18-64 ans)	38 %	21 %	17,7 %	23,3 %
Jeunes 25-34 ans	15 %	19 %	22 %	44 %

(Source : DEPP-ministère de l'Éducation nationale)

■ Un enseignement supérieur émietté rendant difficile son articulation avec le lycée

La particularité de l'enseignement supérieur français, c'est que les universités ne scolarisent qu'une petite moitié des étudiants. Les autres se répartissent entre de multiples écoles ou établissements d'enseignement supérieur publics ou privés, ou les filières du supérieur existant en lycées (BTS, Prépas...).

Poursuite d'études dans le supérieur des bacheliers en 2013-2014

% de Bacheliers	Généraux	Technologiques	Professionnels
Dans l'enseignement supérieur	98,5 %	75,5 %	35,2 %
Dont à l'université(hors IUT)	55,7 %	20,5 %	7,8 %

■ Des inégalités qui se creusent

Le système éducatif français est marqué par une persistance des inégalités sociales dans la réussite scolaire et dans l'orientation des élèves. Les enfants d'ouvriers et d'inactifs représentent ainsi près des trois quarts de la population accueillie dans les divers établissements dépendant de l'éducation prioritaire. Ils fréquentent bien plus souvent que les enfants de cadres les filières de l'enseignement professionnel et accèderont deux fois moins qu'eux à l'enseignement supérieur. Les enquêtes internationales montrent ces dernières années un accroissement de l'écart de réussite entre les élèves issus de milieux défavorisés et ceux issus de milieux favorisés.

■ Un décrochage scolaire persistant

La concertation pour la refondation de l'école a souligné la persistance en France d'un nombre important de jeunes sortant du système éducatif sans qualification : entre 130 000 et 140 000 élèves (ils étaient 260 000 au début des années 1980). Elle a également mis en lumière le fait que « *les disparités dans les trajectoires et les acquis scolaires se creusent entre filles et garçons, mais désormais au détriment de ces derniers, surtout lorsqu'ils sont issus de milieux défavorisés. Dès l'école primaire, les filles obtiennent de meilleurs résultats sco-*

lares que les garçons. Elles redoublent moins, leur taux de réussite au baccalauréat est plus élevé. En outre, les garçons fournissent les plus grosses cohortes des victimes du décrochage scolaire. »¹

Combattre le décrochage scolaire implique donc :

- une réflexion sur l'apprentissage de la lecture à l'école primaire notamment pour réduire le nombre d'élèves en grande difficulté ;
- la systématisation d'un accompagnement personnalisé auprès des jeunes susceptibles d'être « décrochés » ;
- le développement d'une offre de parcours diversifiés adaptés aux goûts et aux aptitudes de chacun ;
- le développement d'actions de lutte contre l'absentéisme et la mise en place d'actions de tutorat des élèves.

8 % de la population titulaires du baccalauréat en 1968 ! <<<

« 8 %, en 1968, c'est le pourcentage des personnes titulaires du baccalauréat sur l'ensemble de la population française âgée de plus de 16 ans. En cinquante ans, le chiffre a été plus que multiplié par 5 : la proportion des bacheliers dans la population est de 42 % en 2017. »

(Ouest France, 12-13 mai 2018)

Les décisions prises durant l'année scolaire 2017-2018 dans les différents domaines commenceront à se faire sentir dès la rentrée 2018 et leurs répercussions concerneront les trois années suivantes.

Cet avant-propos présentera les grandes lignes des réformes engagées et leur calendrier. Les détails de chaque réforme se trouveront dans le chapitre consacré au niveau d'enseignement concerné.

Jean-Michel Blanquer, ministre depuis le 17 mai 2017, a donc entrepris en 2017-2018 de mettre en chantier de nombreuses transformations des différents niveaux du système éducatif.

■ Modifications des limites de la scolarité obligatoire

L'âge de la scolarité obligatoire devrait être abaissé, dès la rentrée 2019, à 3 ans, quand il ne débute qu'à 6 ans actuellement – c'est-à-dire à l'entrée au CP. La mesure a été annoncée par Emmanuel Macron le mardi 27 mars 2018 en ouverture des Assises de l'école maternelle.

Geste symbolique, pour certains commentateurs du monde scolaire : 97 % des enfants sont d'ores et déjà scolarisés en maternelle à 3 ans. Derrière ce ratio national se cachent, par ailleurs, de vraies disparités territoriales : la proportion d'enfants accueillis en maternelle outre-mer atteint difficilement 70 %, contre 87 % en Corse, ou 93 % à Paris.

1. Rapport de la concertation *Refondons l'École de la République*, octobre 2012, p. 12.

Abaissier à 3 ans l'âge obligatoire de l'entrée à l'école, c'est aussi **reconnaître l'importance décisive des premières années de vie pour les apprentissages**. Cette idée est portée notamment par les recherches en sciences cognitives qui montrent que beaucoup se joue avant 6 ans.

■ École maternelle

Après les débats autour des finalités de l'école maternelle, et notamment du rôle de la grande section, suite à la volonté – rapidement abandonnée – du ministre de faire une évaluation des acquis des enfants à l'entrée du cours préparatoire, Jean-Michel Blanquer a annoncé début janvier 2018 confier la mission au psychiatre Boris Cyrulnik d'organiser des Assises de la maternelle en mars 2018.

• Pourquoi ces assises ?

Un certain nombre de rapports au début de l'année 2018 publiés par France Stratégie, organisme au service des politiques gouvernementales dépendant du Premier ministre, ont évoqué les conditions de scolarisation des jeunes enfants :

« Les résultats des enquêtes doivent alerter sur la nécessité de penser les conditions d'accueil des tout-petits à l'école maternelle pour que l'expérience scolaire profite à ces derniers, et, plus globalement, de s'assurer que toutes les politiques d'accueil et d'éducation des jeunes enfants dans notre pays soient guidées par l'objectif du développement des enfants ».¹

« Notre école maternelle se caractérise par une forte et constante focalisation sur la préparation aux apprentissages formels de l'école élémentaire, que l'on ne retrouve pas avec une telle ampleur chez nos voisins. Une inflexion récente et des textes officiels qui appellent à prendre en compte le développement de l'enfant dans toutes ses dimensions, sensorielle, motrice, cognitive, sociale et affective, n'ont pas effacé cette « primarisation » de la maternelle... Enfin, le modèle français, dual, avec une forte césure entre l'accueil des 0-3 ans et la préscolarisation à partir de cet âge, apparaît désormais de plus en plus isolé face au développement en Europe des systèmes « intégrés » d'accueil du jeune enfant, qui traitent comme un bloc la période allant de la première année à l'âge de la scolarité obligatoire [...]»

Comment tirer parti de ces constats pour dessiner l'avenir de l'école maternelle française ? À court terme, il serait pertinent d'expérimenter un renforcement de l'encadrement des élèves, en le hissant à la moyenne de l'OCDE. Il conviendrait aussi d'améliorer la spécialisation des enseignants et la qualification des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), et de mieux accompagner les innovations pédagogiques initiées par les enseignants. À plus long terme, l'évolution vers un système intégré, regroupant progressivement dans un dispositif commun l'école maternelle et les modes actuels d'accueil des enfants de moins de 3 ans est à envisager. »²

1. Rapport d'Arthur Heim publié par France Stratégie, janvier 2018.

2. Daniel Agacinski et Catherine Collombet : *Un nouvel âge pour l'école maternelle*, France Stratégie, mars 2018.

Les assises avaient pour but de « repenser l'école maternelle » pour en faire « l'école de l'épanouissement et du langage ».

Pour le ministre, dans une interview au journal *Ouest-France* le 6 janvier 2018, ces assises sont l'occasion de « mettre en avant les meilleures pratiques pédagogiques et éducatives... pour s'en inspirer ». Le ministre veut faire de la maternelle « un bain de langage, le moyen d'acquérir un vocabulaire riche ». Il évoque également longuement dans cette interview la formation des enseignants de maternelle et des ATSEM, l'un des sujets majeurs des assises, et indépendamment de ces questions, tout l'environnement de l'école, du mobilier, des toilettes, aux activités quotidiennes. Boris Cyrulnik, chargé de leur organisation, met, quant à lui, au premier plan, l'importance de la sécurisation des enfants. « *Le premier principe est de sécuriser les enfants... L'expérience montre que les enfants ne s'attachent pas forcément à celui qui a le plus de diplômes mais à celui qui établit de meilleures interactions avec lui.* » Les 27 et 28 mars, E. Macron ouvre avec J.-M. Blanquer les Assises de la maternelle. L'événement présente les recherches en neurosciences et neuropsychologie dans différentes écoles.

J.-M. Blanquer leur fixe des objectifs. « *Ce rendez-vous devra nous permettre de penser l'école maternelle de demain pour en faire véritablement l'école de l'épanouissement et du langage.* »

• La maternelle, école du langage

Comment bâtir cette « maternelle du langage » ? Cela implique de dépasser les « faux débats » propres à la France, répond le ministre, c'est-à-dire les débats opposant « pédagogie du dressage » et « pédagogie du jeu », défenseurs d'une « maternelle de l'épanouissement » contre tenants d'une « école stakhanoviste ». Plonger au plus tôt l'enfant dans le bain des apprentissages doit se faire par une pédagogie mêlant le jeu à la musique, la lecture de contes au théâtre. Pas tant pour débiter, précocement, cette course à l'excellence qui inquiète tant les parents, que pour lutter contre la première des inégalités entre enfants : le nombre de mots qu'ils maîtrisent avant 6 ans.

« *Il ne faudrait pas que la scolarisation à 2 ans, dont M. Blanquer n'a jamais fait une priorité, passe aux oubliettes* », soulignait Francette Popineau, du SNUipp-FSU. L'Association générale des enseignants des écoles maternelles publiques (Ageem) pointait, elle, la nécessité de « *dresser un état des lieux des recherches, plurielles, qui existent sur le langage en maternelle, au-delà des sciences cognitives, en s'interrogeant sur la manière de les divulguer, toutes, aux enseignants* ». Les parents de la FCPE, quant à eux, mettaient plutôt l'accent sur des taux d'encadrement « insatisfaisants ».

Car l'école maternelle française, longtemps considérée comme exemplaire, est aujourd'hui pointée du doigt notamment parce qu'elle place, en moyenne, 23 élèves face à l'enseignant, quand, dans les pays de l'OCDE, cette moyenne se situe plutôt autour de 14 enfants pour un professeur.

Il s'agit, précise le ministère de l'Éducation nationale dans un communiqué fin mars 2018 *« de s'attaquer à la difficulté scolaire à la racine »* et de mettre *« en avant des techniques pédagogiques et éducatives qui ont fait leur preuve »* et *« en évidence comment la "dimension affective" et la dimension "préparation aux apprentissages fondamentaux" se renforcent »* de façon à *« éclairer les mesures à prendre pour l'évolution de l'école maternelle »*.

Pour leur part, l'AGEEM (l'association des enseignants de maternelle), le GFEN (l'éducation nouvelle), l'ICEM (pédagogie Freinet), le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et l'Interco-CFDT, le SNUIPP et le SNUITER (enseignants et ATSEM-FSU) font valoir avec l'appui des parents de la FCPE qu'ils ont *« une analyse et un projet pour l'école maternelle qui reposent sur les réalités de terrain »* et ajoutent que *« l'école n'est pas un sujet qui doit être traité dans l'entre-soi mais qui doit prendre en compte les approches plurielles et être mis en débat avec celles et ceux qui la font vivre »*.

Ils soulignent que les professionnels concernés *« prennent en compte les multiples dimensions du développement de l'enfant »*, *« mettent en place des modalités spécifiques d'apprentissage »*, évaluent leurs acquisitions en se fondant sur *« une observation continue et attentive des réussites et des progrès de chaque élève »*. Ils rappellent que le programme de 2015 affirme l'importance du langage, *« à la fois le produit et la source de ces apprentissages »*. Et pour eux, *« entre la crèche et l'école élémentaire, l'école maternelle doit prendre toute sa place et défendre sa spécificité »*. Alors que *« des recherches nationales montrent la corrélation entre scolarisation précoce et réussite future »*, la scolarisation à 2 ans apparaît comme *« un facteur de réussite notamment pour les enfants les plus éloignés de la culture scolaire »*.

Ils ajoutent que cette scolarisation *« suppose des adaptations matérielles et temporelles, des moyens et une pédagogie prenant en compte les besoins et le développement des très jeunes enfants »*.

Boris Cyrulnik, maître d'œuvre des assises, dans ses déclarations dit s'inspirer de l'Europe du Nord

« Je rentre du Japon et de Chine. Les pays orientaux organisent un sprint scolaire dès la maternelle. Un peu comme si vous jetiez mille enfants à l'eau : quatre ou cinq surdoués vont apprendre à nager tous seuls, les autres vont boire la tasse. L'école devient alors une forme de maltraitance. Les pays d'Europe du Nord ont fait le choix inverse : ils sécurisent les élèves, notent très tard – vers 10-11 ans –, et caracolent en tête des classements internationaux Pisa. Les enfants ont des rythmes de développement étonnamment différents. [...]

Pas d'ordinateur ni de tablette jusqu'à 6 ans. Si les enfants ont l'air sages face à un écran, c'est parce qu'ils sont médusés, hypnotisés. Mais cette fascination implique une perte des relations. Non seulement ils n'apprennent rien, mais cela entraîne une altération de l'empathie et des troubles du développement. »¹

1. Boris Cyrulnik, interview au *Journal du Dimanche* (JDD), 25 mars 2018.

■ École primaire : Rythmes scolaires, Apprentissage de la lecture et des mathématiques

• Les cours préparatoires dédoublés en zone prioritaire

Comme le ministre l'avait annoncé dans « Quatre mesures pour construire l'école de la confiance » :

« Le président de la République a fait le choix de combattre la difficulté scolaire dès les premières années de l'école et en soutenant les élèves les plus fragiles. Cela se traduit par le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire.

Il faut agir à la racine pour combattre la difficulté scolaire, c'est-à-dire dès les premières années des apprentissages fondamentaux (CP et CE1). À la rentrée 2017, le choix est de concentrer l'effort là où c'est le plus nécessaire : dans les classes de CP des REP+. L'objectif global dans lequel s'inscrit cette mesure est "100 % de réussite en CP" : garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux – lire, écrire, compter, respecter autrui. À la rentrée 2018, les classes de CP en REP et de CE1 en REP+ et REP seront également dédoublées. C'est la mesure la plus importante prise en faveur de l'éducation prioritaire depuis la création des Zep en 1981. »¹

À partir de la rentrée 2017, s'est donc mis en place progressivement un plan pour combattre la difficulté scolaire dès les premières années des apprentissages fondamentaux et soutenir les élèves les plus fragiles ; une mesure de dédoublement des classes de CP en REP+ a été mise en place comme annoncée dans la circulaire de rentrée.

Là où le dédoublement n'a pas été possible pour des raisons de locaux, l'intervention de deux enseignants a été prévue. 2 500 classes de CP des REP+ ont été concernées. L'objectif étant de faire bénéficier d'un taux d'encadrement inédit à ces élèves avec un professeur pour douze élèves environ.

À la rentrée 2017, la taille des classes en REP+ accueillant uniquement des élèves de CP s'est considérablement réduite. Elles accueillent au maximum douze élèves pour 58,5 % d'entre elles, alors que c'était le cas uniquement de 0,3 % des classes à la rentrée 2016. Pour une taille maximale de quinze élèves par classe, la proportion s'élève à 89 % (contre 1,9 % en 2016). Seul 1 % des classes uniques de CP en REP+ comptent vingt-six élèves ou plus (contre 5,1 % en 2016).

Pour la rentrée 2018, compte tenu du faible nombre de postes créés, il semble que la poursuite dans les écoles REP+ des dédoublements en CP et l'extension en CE1 n'ait été possible qu'en fermant certaines classes rurales et en puisant dans les maîtres en surnombre ou encore en diminuant la scolarisation à 2 ans en maternelle, ce qui a soulevé des tensions dans des départements.

1. <http://www.education.gouv.fr/cid117637/4-mesures-pour-batir-l-ecole-de-la-confiance.html>

• Retour sur les rythmes scolaires

Pour la rentrée 2017 et pour l'année 2018-2019, le ministère de l'Éducation nationale a donné la possibilité aux communes de revenir sur les cinq matinées de classe en choisissant des semaines de quatre jours sans activités complémentaires gérées par les associations pour accompagner le travail de l'école.

« L'objectif premier est de donner aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des enfants. [...] »

Là où les communautés éducatives et les communes sont satisfaites de l'organisation de ces dernières années, elles peuvent tout à fait continuer à fonctionner selon les mêmes modalités.

Là où émerge un consensus local entre conseils d'école, municipalité et inspecteur d'académie en faveur d'une autre organisation, une dérogation aux cadres existants est possible. Ces évolutions pourront encore intervenir à la rentrée 2018. Là où les acteurs sont prêts, des expérimentations ont lieu dès cette rentrée.

Toute évolution de la semaine scolaire doit faire l'objet d'un consensus local : Les services académiques décident alors d'autoriser – ou non – des adaptations. Ces autorisations sont accordées sur la base de la cohérence des apprentissages et donc de l'intérêt de l'enfant.

Le calendrier est celui qui convient le mieux aux acteurs de terrain. L'idée est de permettre les premières expérimentations à la rentrée 2017, là où des consensus locaux ont émergé. D'autres évolutions pourront intervenir aux rentrées suivantes, après concertation locale. »¹

Cette possibilité a été choisie pour 31,8 % des élèves dès la rentrée 2017 et la majorité des communes françaises ont choisi cette solution pour la rentrée 2018, malgré ses effets très négatifs sur les enfants, en satisfaisant ainsi à court terme les intérêts des adultes.

Le ministère a annoncé en avril 2018 une réflexion sur les activités du mercredi en liaison avec les collectivités territoriales.

• Des actions de formation dédiées à l'enseignement de la lecture, de l'écriture et des mathématiques

« À l'école élémentaire, les 18 heures d'animation pédagogique et de formation continue [...] seront obligatoirement centrées sur des actions dédiées à l'enseignement de la lecture, de l'écriture et des mathématiques », écrit le directeur de la Dgesco, à raison de 9 heures pour lecture-écriture et 9 heures pour les maths.

Pour cela, *« un guide de référence fournira un état de la recherche et formulera des recommandations pour une pratique quotidienne »*. Ainsi en CP, *« les*

1. <http://www.education.gouv.fr/cid117637/4-mesures-pour-batir-l-ecole-de-la-confiance.html>

actions de formation se centreront sur l'acquisition des premières compétences... en s'appuyant sur les préconisations formulées dans le guide de référence ». Même chose en mathématiques où sont annoncés des « supports de formation » à utiliser par les inspecteurs et les formateurs.

■ Collège : Quelles modifications à la réforme de 2016 ?

Comme annoncé dans la circulaire de rentrée 2017, le ministre de l'Éducation nationale a modifié la réforme du collège démarrée en septembre 2016 : *« Au cours de la campagne présidentielle, le président de la République a indiqué qu'il souhaitait redonner de la liberté dans l'organisation des enseignements au collège. Aujourd'hui, le collège n'arrive pas à corriger suffisamment les inégalités apparues dès l'école primaire.*

La rentrée 2017 marque une nouvelle étape dans l'organisation des enseignements du collège. Ses objectifs ? Répondre le mieux possible aux besoins des élèves, enrichir l'offre d'enseignement, proposer une ouverture sur l'Europe et sur le monde et valoriser les racines culturelles.

La réforme du collège est loin de faire l'unanimité. Nous souhaitons donner davantage de souplesse aux équipes pédagogiques dans l'organisation de leurs enseignements pour qu'elles puissent s'adapter aux besoins des élèves et porter le développement d'identités pédagogiques spécifiques pour leurs établissements. Les collèges qui le souhaitent ont pu s'organiser dès la rentrée 2017. Il ne s'agit pas d'une date couperet et les collèges peuvent modifier l'organisation de leurs enseignements à la rentrée 2018 ou aux rentrées suivantes. Les collèges qui se satisfont de l'organisation de ces dernières années peuvent bien sûr la conserver. Certains aspects de la réforme du collège, comme l'interdisciplinarité, la marge de manœuvre laissée aux établissements pour organiser les enseignements, l'enseignement d'une seconde langue vivante dès la classe de cinquième vont dans le bon sens et sont maintenus. Cependant, cette réforme contenait des aspects qui contredisaient les objectifs poursuivis : la suppression, de manière verticale, de dispositifs qui fonctionnaient bien, comme les classes bilingues, les sections européennes et un véritable enseignement de latin et de grec. On a prétendu un peu rapidement que ces enseignements excluaient une partie des élèves alors qu'ils permettaient aussi de rendre plus attractifs des collèges qui ne l'étaient pas assez. »¹

Un arrêté du 16 juin 2017 publié au *Journal officiel* du 18 juin 2017 a précisé les modifications intervenues dans l'organisation du collège visant à aménager la réforme de 2016 (cf. page 124).

• Les opérations « devoirs faits »

« Après les congés scolaires de la Toussaint 2017, le programme "devoirs faits" entrera en vigueur en collège. Il sera proposé aux élèves, sur le principe du volontariat. Il sera gratuit pour les familles. Son déploiement dans les écoles et les collèges est progressif sur les rentrées 2018, 2019 et 2020. L'objectif est de s'appuyer

1. <http://www.education.gouv.fr/cid117637/4-mesures-pour-batir-l-ecole-de-la-confiance.html>

sur les expériences qui fonctionnent, notamment dans l'éducation prioritaire, et de mobiliser l'ensemble des acteurs susceptibles de concourir à cette ambition. »¹

• Le brevet des collèges

Par deux textes en novembre et décembre 2017 (Diplôme national du brevet – Modalités d'attribution : modification arrêté du 27 novembre 2017 – J.O. du 29 novembre 2017 ; note de service n° 2017-172 du 22 décembre 2017), le ministre de l'Éducation nationale a modifié les textes de décembre 2015 et avril 2016 réformant les modalités d'attribution du brevet des collèges.

À partir de la session 2018, il est rééquilibré entre évaluation du socle (contrôle continu) et épreuves finales. Chaque discipline évaluée fait l'objet d'une épreuve distincte, sauf en sciences (deux disciplines), et d'une épreuve orale pour les candidats scolaires (cf. page 131).

■ Redoublement/Orientation des élèves

Les articles D. 321-6 et D. 321-22 du code de l'éducation ont été remplacés à la fin de l'année 2017 par des dispositions assouplissant les textes en vigueur afin d'amender le décret du 18 novembre 2014 qui visait à rendre « très exceptionnel » le redoublement dans un sens facilitant celui-ci (voir page 168).

L'éducation à l'orientation reste la parente pauvre des réformes alors même qu'elle en est souvent le prétexte. Rebaptisée « Accompagnement au choix d'orientation », elle dispose en lycée d'un horaire indicatif de 54 heures annuelles. Un horaire qui devrait correspondre à celui de la « semaine de l'orientation ».

• L'État va mettre fin aux CIO

Pour ceux qui dénoncent la volonté gouvernementale de réduire les missions confiées à l'État, voici un premier cas concret. Le projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », étudié à l'Assemblée à partir du 12 avril 2018, prévoit la fermeture des Centres d'informations et d'orientation et le transfert du personnel des directions régionales de l'Onisep aux régions. La destruction du service d'État d'orientation se fait dans la précipitation. Le gouvernement conclut à la hussarde un débat vieux de plusieurs années. L'orientation, ce sont les régions, y compris l'orientation scolaire. C'est ce qui découle du projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » en discussion à l'Assemblée.

L'article 10 du projet de loi stipule que c'est la région, et non plus l'État, qui « *délivre l'information nécessaire sur toutes les voies de formation aux élèves et aux étudiants* ». C'est donc la région qui « *organise des actions d'information sur les métiers et la formation en direction des élèves et des étudiants* ». Il annonce le transfert aux régions des personnels des directions régionales de l'Onisep, cela dans un délai de trois mois.

1. <http://www.education.gouv.fr/cid117637/4-mesures-pour-batir-l-ecole-de-la-confiance.html>

Les presque 400 CIO qui maillent le territoire national et permettent aux jeunes de trouver de l'information sur l'orientation vont fermer, leurs directeurs seront repris par les rectorats. Les ex-conseillers de CIO, devenus psychologues option orientation, seront nommés en établissements scolaires. Selon le Sgen-Cfdt, l'inspecteur général P. Charvet, ancien directeur de l'Onisep, est chargé d'une mission pour faire des propositions de convention entre l'État et les régions dans ce nouveau cadre.

Bernard Desclaux, directeur de CIO et formateur, explique sur son blog qu'au-delà des problèmes de personnel, *« des questions fondamentales sur le statut de l'information vont se poser. On peut être certain en particulier que le traitement de l'objectivité de l'information sur les formations et les établissements variera, avec une plus grande ampleur qu'aujourd'hui, selon les politiques locales des régions »*. Il relève également que les CIO alimentent les établissements scolaires en informations. *« Du côté du public, il y aura un rétrécissement de celui-ci aux élèves de l'établissement, et les rencontres se feront aux heures et dates d'ouverture des établissements. »*¹

Sylvie Amici, présidente de l'Association des psychologues de l'éducation nationale (Acop), a fait part de son étonnement lors de la rencontre organisée par l'Association des journalistes éducation et recherche (Ajéduc), le lundi 23 avril 2018 :

*« On a découvert par hasard dans l'avant-projet de loi sur la formation professionnelle et dans un chapitre consacré à l'apprentissage que l'information sur les métiers et les formations serait confiée aux régions. Ensuite, on apprend que les CIO seraient tous fermés et que les Psy-EN iraient dans les établissements scolaires. [...] Actuellement, nous sommes déjà à 75 % dans les établissements... Pour quelques heures de plus, on va fermer les CIO qui sont des lieux d'écoute ouverts à tous les publics, jeunes ou adultes, qui participent notamment à la lutte contre l'échec scolaire, contre le décrochage, contre toutes les formes de discrimination et d'inégalités [...] Qui seront demain les opérateurs ? Quelle sera leur compétence ? Les services seront ils payants ? »*²

Sylvie Amici s'interroge aussi sur le transfert, inscrit dans l'avant-projet de loi, des délégations régionales de l'Onisep aux régions. *« Qui renseignera la base de données de l'Onisep, un organisme unique au monde salué par nos collègues dans de nombreux pays jusqu'au Japon ! [...]. On a besoin d'une base nationale qui garantisse l'équité de traitement. Selon les régions, la politique d'information et les moyens ne seront pas les mêmes. C'est la fin d'un service public national et gratuit »*.

À la même rencontre de l'Ajéduc, Sabine Lepez, vice-présidente de la Courroie (Confédération universitaire en réseau des responsables de l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants), s'inquiète du recours

1. blog.educpros.fr/bernard-desclaux/

2. [touteduc.fr/fr/abonnes/article/id-14891-la-regionalisation-de-l-information-sur-les-
formations-et-les-metiers-remise-en-cause-par-les-psy-en-et-l-onisep-rencontres-de-l-ajeduc](http://touteduc.fr/fr/abonnes/article/id-14891-la-regionalisation-de-l-information-sur-les-formations-et-les-metiers-remise-en-cause-par-les-psy-en-et-l-onisep-rencontres-de-l-ajeduc)

de certaines régions à des « prestataires extérieurs » : *« C'est assez terrifiant ! Elles font appel à des start-up qui n'ont aucune compétence, aucune expertise, et qui proposent des tests d'orientation sans aucune validité. »*

■ Lycée : Un chantier de trois ans

Le ministre a confié à Pierre Mathiot, professeur des universités à Lille, la mission de réfléchir à l'organisation future du lycée et au baccalauréat 2021. Pierre Mathiot a remis son rapport le 24 janvier 2018 et celui-ci inspirera largement la réforme proposée par le ministre.

En introduction de son rapport, Pierre Mathiot déclare :

« En partant de l'objectif central qui était fixé dans notre lettre de mission de repenser le baccalauréat et la manière dont il est organisé, nous avons été conduits à nous poser la question de l'organisation du lycée tant il est acquis, en France, que le lycée procède largement de son moment terminal qu'est le baccalauréat. »

En effet, s'il est un constat généralement partagé c'est que c'est autour du baccalauréat, du fait de s'y préparer, de le passer que s'organisent largement les trois années du lycée. »

Et en conclusion :

« L'enjeu de simplification, de cohérence et de modernisation du baccalauréat – permettant notamment de renforcer sa valeur certificative et partant son niveau – s'articule donc l'objectif central de préparer mieux, au fur et à mesure des trois années du lycée, à la poursuite réussie des études dans l'enseignement supérieur, dans leur diversité. »

Il faut vraiment prendre acte du fait que le lycée général et technologique, et partant les diverses formations qui lui sont actuellement liées, est le lycée de la poursuite des études dans l'enseignement supérieur. Et qu'il doit donc être le lieu et le moment qui y préparent. »

Le ministère de l'Éducation nationale entreprend donc de réformer les classes de seconde, première et terminale générale et technologique. L'organisation et le volume horaires des enseignements pour chaque niveau doivent entrer en vigueur en 2019 pour les classes de seconde et en 2020 pour les premières et terminales.

Comme prévu par la réforme du baccalauréat général, les séries S, ES et L disparaîtront et en première et terminale générale, l'emploi du temps des élèves comprendra trois types d'enseignements : les enseignements communs obligatoires, les enseignements de spécialité au choix, et les enseignements optionnels (cf. page 141 et suivantes).

Les arrêtés sur l'organisation du lycée ont été repoussés très majoritairement lors du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 12 avril 2018.

Le CSE s'est prononcé contre l'arrêt sur la classe de seconde et contre les deux textes sur la voie générale et la voie technologique.

Le Sgen-Cfdt, d'abord favorable à la réforme et au lycée modulaire, est devenu très critique. *« Le projet d'organisation du lycée n'est pas à la hauteur des enjeux »,* note le Sgen. *« Les enseignements d'exploration sont supprimés*

sans qu'on ait cherché à les faire évoluer... Résultat prévisible, ce sera dans le cadre des enseignements communs que se fera intégralement la détermination des enseignements de spécialité, avec, du coup, des programmes orientés dans cette logique. Et les enseignants de Seconde se retrouveront dans la même injonction paradoxale qu'aujourd'hui, d'avoir à assurer un enseignement qui doit être à la fois commun mais triant... Toutes les modalités de travail pédagogiques un tant soit peu innovantes semblent écartées ou renvoyées en périphérie du lycée. C'est le cas des enseignements d'exploration en Seconde, de la pédagogie de projet dans la voie générale puisque les TPE sont supprimés pour être remplacés par un grand oral de plus en plus évanescent, sans horaire dédié ni obligation d'être travaillé sur un temps long. C'est le cas enfin de l'AP. »

Le ministère ne souhaite pas introduire un enseignement de maths pour tous les lycéens du cycle terminal, ce qui pose problème quand à leurs choix d'orientation dans le supérieur.

— Voie professionnelle/Apprentissage

Un rapport « La voie professionnelle scolaire : Viser l'excellence » a été remis par Céline Calvez, députée des Hauts-de-Seine et Régis Marcon, restaurateur-cuisinier 3 étoiles, le 22 février 2018 au ministre de l'Éducation nationale suite à une lettre de mission de celui-ci du 16 novembre 2017.

Dans cette lettre, le ministre indiquait :

« Depuis la création du baccalauréat professionnel en 1985, l'institution scolaire tient un discours paradoxal : un affichage de revalorisation (Baccalauréat professionnel en 3 ans en 2008, promotion des poursuites d'études), mais en même temps, une survalorisation de la voie générale, une évaluation des principaux de collège sur la base des passages en lycée général, une réduction de l'offre en voie professionnelle et un discours politique qui incite à la poursuite d'études après la voie professionnelle. Aussi, l'orientation vers l'enseignement professionnel se fait par défaut. De plus, le CAP n'a pas été rénové en profondeur depuis plusieurs décennies, alors qu'il concentre souvent les élèves les plus en difficulté... »

Le rapport Calvez-Marcon développe pour sa part les idées suivantes :

« Rendre l'envie aux élèves de vivre l'excellence de la voie professionnelle. L'enjeu de la représentation des métiers est crucial.

C'est, par exemple, tout le travail mené autour du métier de chaudronnier. Derrière ce terme aux accents désuets, se cache pourtant un métier d'avenir dont les futurs professionnels participeront peut-être à la construction d'un engin spatial. Il faut travailler sur ces représentations en informant mieux les élèves et leurs familles.

Construire une véritable politique nationale pour l'orientation

Pour que les jeunes prennent le chemin de la voie professionnelle scolaire, il faut en rendre l'offre de formation plus lisible. Cela suppose aussi d'accueillir des profils diversifiés pour que la voie professionnelle soit celle de la jeunesse tout entière.

Alors que l'Assemblée nationale vient d'adopter le droit à l'erreur dans les relations entre les citoyens et les administrations, il serait temps de pouvoir consacrer le droit à l'erreur de l'élève dans son parcours de vie. Lui donner des choix, l'informer et lui permettre de pouvoir se tromper, de pouvoir changer d'avis.

Encourager les innovations pédagogiques

Offrir aux élèves de la voie professionnelle la possibilité de profiter des innovations pédagogiques, que la mission a pu observer en de très nombreuses occasions, portées par des enseignants engagés. Il faut encourager ces innovations. C'est essentiel pour donner aux élèves l'envie d'apprendre.

Inciter les professionnels à accueillir des jeunes en cours de formation et en fin de cursus

Si certains professionnels peuvent avoir été démotivés par les freins liés à la réglementation et à une communication difficile avec leurs jeunes stagiaires, il faut aujourd'hui leur permettre une plus grande implication dans leur formation. Il s'agit donc de motiver les professionnels à s'engager dans la formation.

Accompagner la réussite des élèves et susciter des vocations d'enseignant

Nous tenons à souligner le travail remarquable des équipes éducatives qui accueillent des élèves en difficulté. Par leur créativité, leur disponibilité et leur engagement, ils transforment le destin de ces jeunes et participent à leur émancipation. Il faut leur faire confiance pour aménager le meilleur accompagnement possible. Il faut rendre désirable l'expérience de l'enseignement dans la voie professionnelle. Pour cela, nous devons faciliter la fluidité des parcours de carrière des enseignants, contribuer à attirer de nouveaux candidats et permettre les allers et retours entre le monde enseignant et le monde économique. »

Jean-Michel Blanquer a détaillé la réforme de la voie professionnelle le 16 avril 2018 à l'occasion des 18^e rencontres sénatoriales de l'apprentissage en indiquant d'entrée qu'il ne fallait pas opposer voie professionnelle et apprentissage, mais « dépasser un clivage qui n'a pas lieu d'être entre lycées professionnels et CFA » (centre de formation d'apprentis). Cette réforme, complémentaire de celle qu'a, une nouvelle fois, présentée son homologue en charge du Travail, doit notamment « valoriser l'effet campus », où se trouvent un lycée, un CFA, un internat, des installations sportives, un plateau technique, autant de moyens à partager dans un lieu « qui fait envie », et que le ministre compare à « un Harvard » de la formation professionnelle.

Les formations en apprentissage ont poursuivi en 2016 et 2017 leurs mutations, avec une part de plus en plus importante de l'apprentissage post-bac, alors que l'apprentissage au niveau CAP est en baisse (cf. page 380).

Au 31 décembre 2016, les centres de formation d'apprentis accueillent 412 300 apprentis, soit une hausse de 1,7 % par rapport à 2015. Les effectifs d'apprentis dans l'enseignement secondaire se stabilisent après une baisse continue depuis 2008, tandis que la croissance de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur se poursuit (+ 5,9 % contre + 3,8 % en 2015).

Le nombre d'entrées en apprentissage est en progression en 2016 (+ 2,3 %). Les entrées à l'issue de la classe de troisième baissent de 1,4 %. Le poids de l'apprentissage parmi les 16-25 ans remonte de 0,1 point.

La réforme devrait également favoriser le travail en équipe et l'innovation pédagogique, mettre l'accent sur « *deux thématiques d'avenir* », la révolution numérique et la transition écologique, améliorer l'orientation, dont « *la situation n'est pas satisfaisante* ». Avec les régions, « *les règles du jeu évoluent* », mais sans volonté « *de les effacer* ». Le pourcentage d'élèves orientés vers une seconde générale et technologique ne sera plus un critère d'évaluation de la réussite des collèves.

Il insiste, comme la ministre du travail Muriel Pénicaud, sur la nécessité de passerelles qui permettent, par exemple, de préparer un CAP en apprentissage, puis un bac pro dans un lycée, puis un BTS par l'apprentissage, ou l'inverse. D'ailleurs, à partir de 2019, l'apprentissage sera à égalité avec les autres orientations sur le logiciel Affelnet.

• Qui est compétent pour la gestion des formations en apprentissage ?

L'année 2018 est marquée par le débat concernant la gestion des formations en apprentissage.

Les projets du gouvernement, notamment dans le cadre du projet de loi adopté en Conseil des ministres le 27 avril 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » sont de la donner aux branches professionnelles en retirant cette compétence aux régions.

Les régions qui actuellement gèrent l'apprentissage ont fortement réagi contre ce projet :

« *Si l'apprentissage est confié aux branches professionnelles, une part majeure de celles-ci notamment celles relevant du secteur du sanitaire et social pour ne citer qu'elles, ou encore l'artisanat, se trouveront démunie, alors même que des besoins de recrutement forts sont constatés partout sur le territoire. En outre, les territoires ruraux et périurbains se trouveront dépourvus d'offres de formation, malgré les besoins des entreprises* », avertit l'Association des régions de France (ARF). Les régions s'inquiètent de voir l'apprentissage confié intégralement aux branches économiques. « *L'apprentissage ne doit pas devenir l'otage de la campagne du MEDEF. L'apprentissage et nos jeunes méritent mieux que cela* ». Pour l'ARF, « *le flou du Gouvernement menace gravement l'apprentissage l'année prochaine. Compte tenu de l'incertitude sur leurs compétences, les Régions suspendent toute décision nouvelle concernant l'apprentissage et appellent le gouvernement à la raison* ».

■ Baccalauréats 2021 : Vers une nouvelle organisation pour les deux tiers de candidats

Le lycée professionnel est trop souvent oublié dans le débat public, bien qu'il concentre pourtant un tiers des bacheliers. La réforme dite « du » baccalauréat, ne concerne qu'une partie des baccalauréats, puisque tous les baccalauréats professionnels et une partie des baccalauréats technologiques ne sont pas concernés.

Trop de médias, lorsqu'ils évoquent la réforme du baccalauréat, expliquent que les séries existantes vont disparaître alors que ce point ne concerne que le baccalauréat général (L, ES, S) qui compte en 2017 quelque 372 785 candidats

sur 732 696, soit seulement la moitié (bac technologique : 142 157 candidats ; bac professionnel : 217 754 candidats).

Pierre Mathiot l'avait clairement indiqué dans son rapport de janvier 2018 : « *Le point d'entrée de notre travail concerne donc la réforme du baccalauréat général et du baccalauréat technologique* ».

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale présente ainsi la réforme du baccalauréat 2021 :

« *Le baccalauréat est une grande institution républicaine à laquelle nous sommes tous attachés. Cependant, l'échec trop important en licence l'a peu à peu fragilisé car il n'est plus suffisamment un tremplin vers la réussite dans l'enseignement supérieur. Le nouveau baccalauréat lui redonne son sens et son utilité. Il permet de mieux accompagner le travail des lycéens durant les deux années de première et de terminale et il leur donne la possibilité d'approfondir davantage ce qui va les faire réussir après l'examen. Il stabilise la voie technologique et la conforte en créant des passerelles avec le baccalauréat général.*

Avec une épreuve de français à la fin de la classe de première, quatre épreuves en terminale et une part de contrôle continu, le baccalauréat est à la fois plus simple dans son organisation, plus lisible et en même temps plus juste car l'évaluation du travail de deux années ne repose plus sur quelques jours en fin de terminale.

Ce baccalauréat est un "baccalauréat égalité" car désormais tous les élèves bénéficieront en première et en terminale d'un large socle de connaissances communes (français, philosophie en terminale, histoire géographie, enseignement moral et civique, deux langues, éducation physique et sportive) qui se singularise par un nouvel enseignement : les humanités numériques et scientifiques.

Il donnera à tous les lycéens les connaissances indispensables pour vivre et agir dans le ^{XXI}^e siècle en approfondissant les compétences numériques de l'élève ainsi que sa compréhension des grandes transformations scientifiques et technologiques de notre temps (bioéthique, transition écologique, etc.).

Ce baccalauréat est un "baccalauréat réussite" car les lycéens pourront choisir trois enseignements de spécialité en première puis deux en terminale, caractérisés par un volume horaire renforcé pour leur laisser le temps d'approfondir et de progresser dans ces disciplines qu'ils ont choisies et qui donc les passionnent. Un bouquet d'enseignements facultatifs leur permettra d'enrichir encore leur parcours.

C'est aussi un baccalauréat plus juste car les lycéens seront accompagnés dans leurs choix et un temps dédié à l'orientation leur permettra de construire leur parcours en fonction de leurs goûts, de leurs motivations et de leurs projets.

De même, la préparation d'un oral final, l'une des quatre épreuves passées en terminale avec la philosophie et les deux épreuves de spécialité, sera l'occasion de travailler cette compétence fondamentale pour la réussite dans leur vie personnelle et professionnelle.

Avec un baccalauréat remusclé et un lycée plus simple, plus à l'écoute des aspirations des lycéens, nous allons leur donner les moyens de se projeter vers